



Atelier gestion des projets

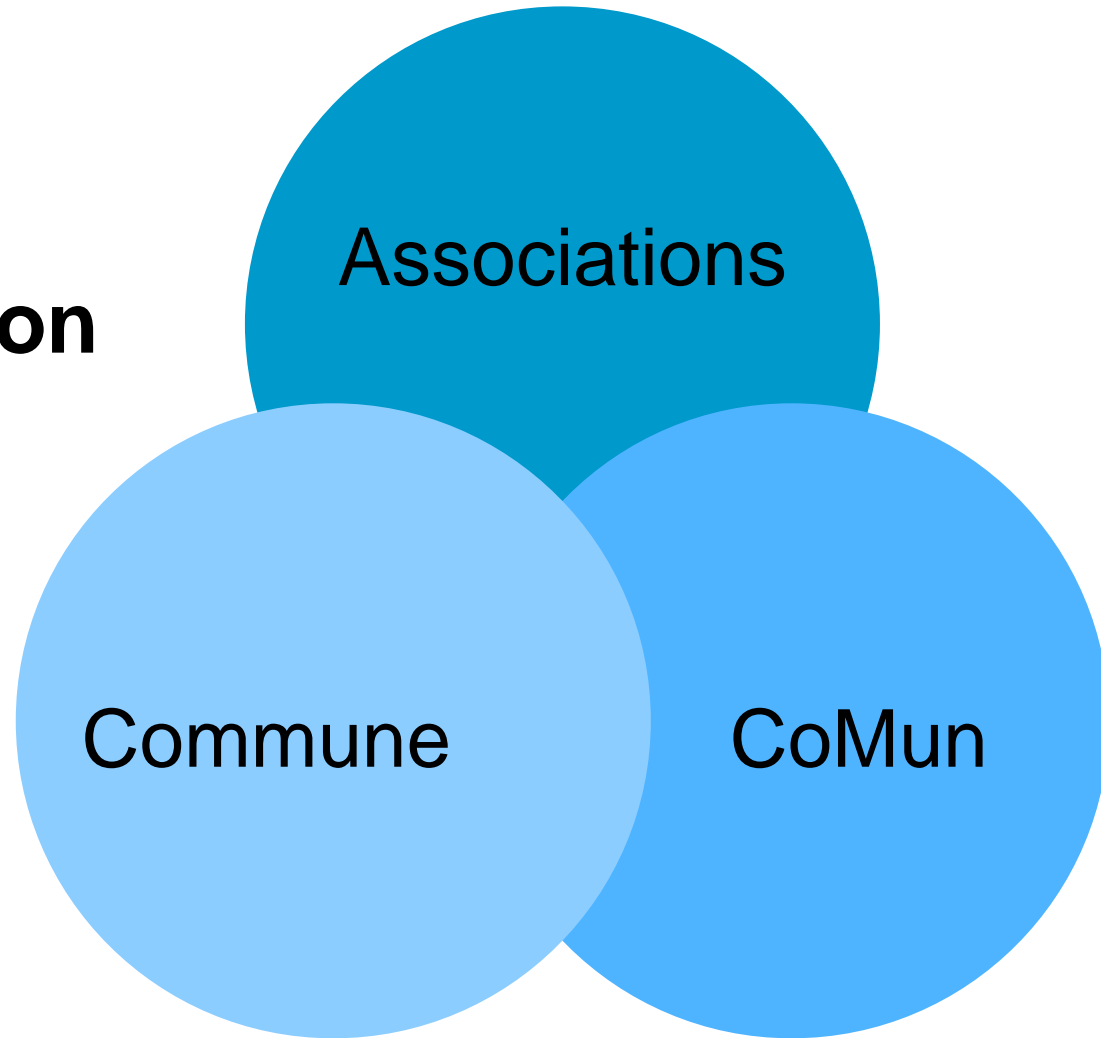
Monastir 29-30 mai 2013

Convention

Projet de participation des jeunes au niveau communal



Convention





Convention – Rôle des associations

- Exécution des projets
- Rapport moral et financier pour commune et CoMun (rapports d'avancement et rapport final)
- Participer à l'évènement final du concours
- Participer à un éventuel réseautage virtuel et réel avec d'autres projets
- Développer une stratégie de coopération à long terme avec la commune



Convention – Rôle de la commune

- **Identifier un responsable jeunesse (agent de la municipalité) chargé de :**
 - Informer les associations sur la réussite / non-réussite dans le concours
 - Fournir des locaux publics pour les projets en cas de besoin
 - Soutenir les projets avec la location du matériel sur place
 - Aider les projets avec les autorisations
 - Etre interlocuteur pour CoMun et pour les associations



- Participer aux réunions de réseautage organisées par CoMun concernant les activités jeunes
- Organisation d'une mi-évaluation du concours avec associations
- Soutenir les projets avec leur pérennisation (si souhaité)
- Développer une stratégie de coopération à long terme avec les associations de la ville



Convention – Rôle de CoMun

- Soutien financier des projets
- Appui-conseil (coaching) des projets
- Eventuellement réseautage virtuel et réel entre projets
- Organiser un évènement final pour le concours d'idées
- Soutien réseautage responsables jeunesse entre communes



Merci pour votre attention

شكراً جزيلاً